ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 195

présenté par M. Kamardine

ARTICLE 11

Après l'alinéa 15 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« 8° bis Ordonnance n° 2006-1588 du 13 décembre 2006 relative au régime de prévention, de réparation et de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles à Mayotte. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ratifier l'ordonnance n° 2006-1588 du 13 décembre 2006 relative au régime de prévention, de réparation et de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles à Mayotte.